Alain CRÉMONT
Président de GrandSoissons

GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

Accusé de réception en préfecture
002-240200477-20210111-21_01420-AR
Date de télétransmission : 11/01/2021
Date de réception préfecture : 11/01/2021

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de GrandSoissons Agglomération,

Vu le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Considérant que vue la situation sanitaire actuelle, il y a lieu de réglementer l'accès aux installations sportives situées aux Terrasses du Mail Avenue Francois Mitterrand à Cuffies ainsi que rue du Belvèdère à Soissons.

ARRÊTE

Article 1 L'intégralité des installations sportives, avenue François Mitterrand à Cuffies et rue du Belvédère à Soissons seront fermées à compter du 11 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre aux associations.

Article 2 Cette réglementation sera matérialisée à l'entrée des installations, par l'affichage de ce présent arrêté et notifiée par les voies les plus rapides aux groupements intéressés.

Article 3 Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Soissons,

Fait à Cuffies, le 11 janvier 2021

GrandSoissons Agglomération
Le Président
A. CREMONT

11, avenue François Mitterrand - Les Terrasses du Mail - 02880 CUFFIES - Tél. 03 23 53 88 40 - Fax 03 23 53 88 41
cabinet@ville-soissons.fr